

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du siège du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; NAUDIN Christian; VILLECROZE Philippe

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; OLLIVRO HERVE; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph

Administrateurs absents :

CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : 10
Absents : 15
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : **29 mars 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-04-17

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - MODIFICATION DE L'AVENANT AU PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL

VU la délibération n° DEL 2021_12_59 du 16 décembre 2021 approuvant le protocole du temps de travail du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération et de l'EHPAD « Les Magnolias » de Pontrieux,
VU la délibération n° DEL 2023-11-57 du 16 novembre 2023 modifiant l'annexe 1 du protocole du temps de travail du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération et de l'EHPAD « Les Magnolias » de Pontrieux,
Vu l'annexe au protocole Temps de Travail,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 mars 2024,
VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 28 mars 2024,

Pour simplifier et clarifier les emplois du temps des agents des services soins et hébergement, la Direction de l'EHPAD, en accord avec les agents, a proposé les modifications présentées ci-dessous.

Infirmier :

- ✓ Modification du roulement infirmier au 1er mars 2024 : Matin (7h), soir (7h), médicaments (7h), Soir médicaments (7h), weekend (10h30)

Hébergement :

- ✓ Suppression d'une 1/2h le samedi midi pour le portage.

Ces changements entraînent une refonte de l'annexe du protocole relatif au temps de travail adopté le 16 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des modifications de l'annexe relative au protocole Temps de travail telle que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

